



2015_A344

OBJET : Développement économique et emploi - Commerce et artisanat - Avis sur les dérogations au repos dominical pour les commerces sur la commune de Vitrolles pour l'année 2016

Le 17 décembre 2015, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 11 décembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMIEL Michel - BACHI Abbassia – BARRET Guy – BASTIDE Bernard – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GARELLA Jean-Brice - GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOUVE Mireille - LAFON Henri – LAGIER Robert – LENFANT Gaëlle - LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MALLIÉ Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis - MEÏ Roger – MERCIER Arnaud – MERGER Reine - MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale - PAOLI Stéphane – PELLENC Roger - PERRIN Jean-Marc - POLITANO Jean-Jacques – PROVITINA-JABET Valérie - RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine - SALOMON Monique – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise - TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : PIZOT Roger suppléé par BUCHAUT Romain

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – AMEN Mireille donne pouvoir à RAMOND Bernard - AUGÉY Dominique donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre - BALDO Edouard donne pouvoir à LENFANT Gaëlle - BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia - BERNARD Christine donne pouvoir à BONTHOUX Odile – BOYER Raoul donne pouvoir à ROUVIER Catherine – BURLE Christian donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – CALAFAT Roxane donne pouvoir à BUCCI Dominique – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre - DEVESA Brigitte donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à CHARRIN Philippe - ROLANDO Christian donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à BOULAN Michel – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à MERGER Reine

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ARDHUIN Philippe – FILIPPI Claude – LEGIER Michel – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PRIMO Yveline

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Monsieur Jean-Christophe GROSSI donne lecture du rapport ci-joint.

05_6_01

CONSEIL DU 17 DECEMBRE 2015

Rapporteur : Jean-Christophe GROSSI

Politique publique : Développement économique et emploi

Thématique : Commerce et artisanat

Objet : Avis sur les dérogations au repos dominical pour les commerces sur la commune de Vitrolles pour l'année 2016

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La loi Macron du 6 août 2015 a modifié l'article L3132-26 du Code du travail portant sur les dérogations accordées par le Maire au repos dominical. Le Maire peut désormais accorder jusqu'à 12 dimanches par an. Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre.

Ainsi, la commune de Vitrolles a sollicité l'avis conforme de la Communauté du Pays d'Aix sur une liste de dimanches définis par branche professionnelle pour l'année 2016.

Exposé des motifs :

La loi n°2015-990 du 6 août 2015 dite loi Macron a modifié l'article L3132-26 du Code du travail portant sur les dérogations accordées par le Maire au repos dominical.

Dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Le

nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par an. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante.

Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre.

La commune de Vitrolles a donc sollicité la Communauté du Pays d'Aix pour avoir un avis conforme sur les dérogations au repos dominical que la commune envisage de prendre pour l'année 2016. Toutes les dates sont répertoriées dans l'annexe à ce rapport par branche d'activité.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code du travail et notamment l'article L3132-26 ;

VU la loi n°2015-990 du 6 août 2015 modifiant les dérogations au repos dominical accordées par le maire ;

VU l'avis de la Commission Développement Économique et Emploi en date du 26 novembre 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les dérogations au repos dominical présentées par la commune de Vitrolles par branche d'activité pour l'année 2016 et émettre un avis conforme ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tout document afférent à l'exécution de la présente délibération.



**Direction Vie Citoyenne & Développement Urbain
Direction de l'Emploi et de la Vie Économique Locale**

☎ 04 42 77 91 40 - Fax 04 42 77 93 30

✉ economie.locale@ville-vitrolles13.fr

du lundi au vendredi de 8h30 à 17h

DEROGATIONS AU REPOS DOMINICAL Calendrier 2016

Les dates de dérogations au repos dominical au titre de l'année 2016 de 4 branches d'activités, citées ci-dessous, ont été proposées de la façon suivante :

Branche d'activité du commerce de l'automobile

Autorisations portant sur l'année 2016

17 janvier-13 mars-12 juin-18 septembre-16 octobre-

Branche d'activité du commerce de bricolage

Autorisations portant sur l'année 2016

10 janvier-8 mai-26 juin-4 septembre-25 septembre-30 octobre-27 novembre-4,11,18 décembre.

Branche d'activité du commerce d'électroménager - multimédia

Autorisations portant sur l'année 2016

10 janvier-8 mai-26 juin-3 juillet-4 septembre-27 novembre-4,11, 18 décembre

Toutes branches d'activités sauf branche de l'automobile, du bricolage, de l'électroménager - multimédia, du sport & du loisir

Autorisations portant sur l'année 2016

10 janvier-17 janvier-8 mai-26 juin-3 juillet_4 et 25 septembre-30 octobre-27 novembre-4, 11, 18 décembre.

Branche d'activité du commerce de sports et de loisirs

Autorisations portant sur l'année 2016

10 janvier-26 juin-3 juillet-10 juillet-31 juillet-7 août-4 septembre-27 novembre-4, 11, 18 décembre.



**Direction Générale Adjointe
Vie Citoyenne et Développement Urbain
Direction de l'Emploi et de la Vie Économique Locale**
☎ 04 42 77 91 40 – Fax : 04 42 77 93 30
✉ economie.locale@ville-vitrolles13.fr
Jours et horaires d'accueil du public
du lundi au vendredi de :
8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Vitrolles, 12 novembre 2015

**Madame Anne MAUDET
Direction des Interventions Economiques
Communauté du pays d'Aix
CS 40868
13626 Aix en Provence cedex 1**

**Nos Réf : 2015-286
Affaire suivie par Madame MARCOZ**

OBJET : Dérogations au Repos Dominical

Madame,

Comme suite à la promulgation de la loi Macron n°2015-990 du 6 août 2015, l'article 3132-26 du code du travail a été modifié. Les dérogations au repos dominical des salariés ne pourront excéder le nombre de 12 au lieu de 5 accordées actuellement.

La liste de ces dimanches doit être arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante.

Nous vous transmettons donc les dates proposées par branche d'activité lors de la réunion de consultation en date du 4 novembre 2015.

Conformément à la réglementation, nous avons besoin de votre avis en la matière.

Dans cette attente et comptant sur votre collaboration,

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

**David JESNE
Conseiller Municipal,
Délégué au Commerce de Proximité
et aux Relations Internationales**

OBJET : Développement économique et emploi - Commerce et artisanat - Avis sur les dérogations au repos dominical pour les commerces sur la commune de Vitrolles pour l'année 2016

Inscrits	92
Votants	86
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	86
Majorité absolue	44
Pour	86
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI



17 DEC. 2015